

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1133

présenté par

M. Poisson, M. Straumann, M. Berrios, Mme Le Callennec, M. Bénisti, M. Cinieri, Mme Dalloz,
M. Decool, M. de Mazières, M. Foulon, Mme Grosskost, M. Guilloteau, M. Lequiller, Mme Levy,
Mme Louwagie, M. Myard, Mme Péresse et M. Tian

ARTICLE 63

I. – À la première phrase de l’alinéa 10, supprimer les mots :

« de la communauté de communes ou ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 11, supprimer les mots :

« la communauté de communes ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l’amendement précédent.